

**AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES
ARTES Concessionnaire RENAULT & DACIA**

Société Anonyme au Capital de 31.875.000 Dinars
Siège social: 39, Avenue Kheireddine Pacha – Tunis
RC: Tunis B. 1102541996 – M.F.: 1214 SAM

Augmentation de capital annoncée:

La société Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES porte à la connaissance de ses actionnaires et du public qu'en exécution de la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21 juin 2012, décidant l'augmentation du capital social de 25 500 000 Dinars à 38 250 000 Dinars, par incorporation de réserves, à réaliser sur deux tranches égales, publiée au BO N° 4141 du Mardi 03-7-2012, et après la réalisation de la première tranche de l'augmentation d'une valeur de 6 375 000 Dinars, le Conseil d'Administration réuni le 17 décembre 2012 a décidé de réaliser la deuxième tranche de l'augmentation du capital d'un montant de **6 375 000 Dinars** pour le porter **de 31 875 000 Dinars à 38 250 000 Dinars** et ce par incorporation des réserves (résultats reportés).

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission de **6 375 000 actions nouvelles gratuites** de nominal 1 Dinar chacune. Ces actions seront attribuées aux détenteurs des 31 875 000 actions anciennes composant le capital actuel **à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes**, et ce à partir du **4 Mars 2013**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse.

Jouissance des actions nouvelle gratuites:

Les 6 375 000 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} Janvier 2013**.

Cotation en Bourse:

Les actions anciennes de la société ARTES seront négociables en Bourse droits d'attributions détachés, à partir du **04 Mars 2013**.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **04 Mars 2013**.

Prise en charge par la STICODEVAM:

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **4 Mars 2013**.